

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROCHEFORT-SUR-MER

CANTON DE MARENNES

COMMUNE DE
SAINT - JUST - LUZAC

DATE DE CONVOCATION

09/12/2024

DATE D’AFFICHAGE

09/12/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 1
- Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt et quatre, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil de la Commune de SAINT-JUST-LUZAC, légalement convoqué le 09/12/2024 par Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, Maire, s’est réuni dans la salle du Conseil de l’hôtel de ville en séance publique.

PRESENTS : Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, Jean Pierre MANCEAU, Pascale EPHREM, Claude JOUSSELIN, Clarice CHEVALIER, Olivier CHERE, Yanick DAUNAS, Chantal HEBING, Jean Jacques BOUYER, Christian SWATEK, Willy DRILLAUD, Martial VIEUILLE, Serge LACEPPE.

ABSENTS EXCUSES : Anaïs BOISSON, Gaëlle GOSSELET, Sixtine SANTA MARINHA, Jean-Lou CHEMIN, Christiane FONTAINE, Martine FOUGEROUX.

POUVOIRS : Jean-Lou CHEMIN a donné pouvoir à Serge LACEPPE.

SECRETARE DE SEANCE : Chantal HEBING.

DCM N° 2024-49

OBJET : TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATIONS ET MISES A DISPOSITION DES SALLES AU MITAN DES MARAIS,

Les salles Au Mitan des Marais sont très prisées et demandées notamment par les associations. Or un constat financier a été réalisé faisant apparaître un déséquilibre entre les charges et les recettes. En effet, les mises à dispositions sont beaucoup plus nombreuses que les locations notamment pour des événements privés.

En 2023 nous comptons 26 mises à disposition gratuites et 10 payantes : recettes 4 800 € pour 12 872.38 € de charges hors personnel.

En 2024 à ce jour il y a eu 19 occupations gratuites, 4 locations et 3 participations d’associations à 50 € pour un montant total de 2 130 € alors que les factures d’électricité s’élèvent à plus de 13 133 €.

C’est pourquoi les membres de la Commission proposent de favoriser les occupations payantes tout en maintenant l’offre d’animation que proposent les associations locales à l’ensemble de la population.

Tenant compte des comparatifs effectués avec les tarifs de location de salles voisines, les nôtres pourraient donc être augmentés à compter du 1^{er} janvier 2025 de la façon suivante :

	GRANDE SALLE								Commentaires
	ANCIENS TARIFS				NOUVEAUX TARIFS				
	Tarif location		Tarif acompte		Tarif location		Tarif acompte		
	Week-end	Journée	Week-end	Journée	Week-end	Journée (du mardi au jeudi)	Week-end	Journée (du mardi au jeudi)	
Associations communales / intercommunales	250 €	150 €	100 €		280 €	180 €	100 €		1 mise à disposition gratuite par an (selon article 2-2 du règlement intérieur) avec 50 € de participation aux frais de fonctionnement
Programmation Annuelle Communale	Mise à disposition gratuite aux associations communales conventionnées qui proposent des animations ouvertes à tous								
Associations hors commune	550 €	300 €	200 €		550 €	350 €	200 €		
Particuliers (habitants commune)	450 €	/	200 €		450 €	/	200 €		
Particuliers (hors commune)	550 €	/	200 €		600 €	/	200 €		
Entreprises (salons-séminaires)	450 €	250 €	150 €	75 €	600 €	300 €	200 €	100 €	

	Salle exposition									Commentaires
	TARIFS ACTUELS				PROPOSITIONS					
	Tarif location		Tarif acompte		Tarif location			Tarif acompte		
Week-end (en complément de la Grande Salle)	Journée (en semaine)	Week-end	Journée (en semaine)	Week-end (en complément de la Grande Salle)	Journée (du mardi au jeudi)	1/2 journée	Week-end	Journée (du mardi au jeudi)		
Associations communales SAINT-JUSTAISES-LUZACAISES	80 €		40 €		80 €		50 €		40 €	AG : MISE A DISPOSITION GRATUITE DU LUNDI AU JEUDI INCLUS, UNIQUEMENT DANS LA SALLE D'EXPOSITION.
Programmation Annuelle Communale	Mise à disposition gratuite aux associations communales conventionnées qui proposent des animations ouvertes à la population									
Associations hors commune		100 €		40 €		100 €			40 €	Tarif pour réunions + AG
Particuliers (habitants commune)	80 €	80 €			80 €	80 €				
Particuliers (hors commune)	100 €	100 €			100 €	100 €				
Entreprises (salons-séminaires)								150 €	75 €	
Dernières minutes sans cuisine personnes et associations Saint-Justais								150 €		
Dernières minutes avec cuisine personnes et associations Saint-Justais								200 €		
Dernières minutes sans cuisine personnes et associations Hors Saint-Justais								200 €		
Dernières minutes avec cuisine personnes et associations Hors Saint-Justais								300 €		

La Commission a proposé de conventionner avec les associations communales qui offrent des animations culturelles, sportives ou de loisirs, ouvertes à tous, notamment « les Petites Canailles, le Club de Foot, le Club des Anciens, les boulistes, le Comité des Fêtes, les arts du marais ou la Fraternelle, c'est-à-dire toutes les associations communales œuvrant dans l'intérêt général de la Commune ou au profit d'une œuvre ou d'une cause humanitaire ou sociétale. Cette convention leur ouvrira la possibilité de bénéficier de la mise à disposition gratuite de salle Au Mitan des Marais, toutes celles qui perçoivent des gains, reliés à la manifestation, devront tout de même s'acquitter d'une participation aux charges de 50 €.

Une réunion en fin d'année ou début d'année permettra d'établir une programmation annuelle des animations proposées au public. Lors de cette réunion un dossier de demande de manifestations leur sera remis, il devra être retourné et complété dans le mois à l' élu chargé des animations communales. La Programmation validée par les élus sera publiée. En dehors de cette planification, les associations, même communales devront s'acquitter du montant de la location selon les tarifs ci-dessus proposés.

La Commission a proposé également de considérer les associations intercommunales n'ayant pas d'adhérents Saint-Justais-Luzacais comme des associations hors commune et de leur appliquer le tarif correspondant.

La mise à disposition des salles aux Collectivités et Etablissements Publics sera gratuite.

Dans tous les cas, les utilisateurs des salles devront déposer des chèques de caution relatifs au ménage et aux potentielles dégradations, fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile et un justificatif de domicile. Il est précisé que sauf cas de force majeure, lors d'une annulation les acomptes ne seront pas remboursés.

Compte tenu de la demande régulière de location de la salle d'exposition le week-end, la Commission propose également de l'ouvrir à la location avec ou sans cuisine sur les fins de semaine où la grande salle n'est pas occupée. La priorité sera toujours donnée à la location de la grande salle c'est pourquoi la salle d'exposition sera proposée en « location de dernière minute », c'est-à-dire que la confirmation de la location pourrait être prononcée que 3 semaines avant l'évènement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs et conditions ci-dessus exposées.

Le secrétaire de séance
Chantal HEBING



LE MAIRE,
Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU

